



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 21887

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la mise en œuvre d'une qualification avant toute création d'entreprise dans le domaine du paysage. En effet, aujourd'hui, pour créer une entreprise du paysage aucun diplôme ou expérience n'est requise. Ceci alors que ces professionnels sont amenés quotidiennement à utiliser des produits pouvant avoir un impact sur l'environnement comme les pesticides, à mettre en place des produits économes en eau, à utiliser des engrais... Les professionnels eux-mêmes, à travers l'Union nationale des entreprises du paysage, sont demandeurs et souhaitent que toute personne souhaitant s'installer ait *a minima* un diplôme ainsi qu'une expérience professionnelle. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Les professionnels du secteur du paysage, à travers l'Union nationale des entreprises du paysage, ont exprimé le souhait que toute personne désirant créer une entreprise dans leur domaine d'activité soit soumise à une obligation de diplôme ainsi qu'une obligation d'expérience professionnelle, préalables à son installation. Dès lors que l'exercice d'une profession est subordonné à la possession d'un diplôme ou à une autre condition formelle de qualification, cette profession est dite réglementée. En matière de réglementation, les activités relevant du secteur du paysage peuvent avoir un impact sur l'environnement, notamment par l'utilisation des pesticides. C'est pourquoi les entreprises du paysage sont déjà soumises à agrément, conformément au décret du 18 octobre 2011, en application de la loi portant engagement national pour l'environnement. Enfin, les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques dans ces entreprises sont eux-mêmes soumis à la détention d'un certificat individuel professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21887

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3158

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4950